



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Résolution relative à l'engagement de la commune d'inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans un montant maximum de F 450'000.- par an afin de couvrir les coûts d'exploitation de la « voie bleue », liaison lacustre des deux rives du Léman pour les usagers cyclistes et piétons, par la Compagnie Générale de Navigation (CGN)

Séance du Conseil municipal du mardi 9 mars 2021

Considérant :

- Le goulet d'étranglement que constitue la commune de Bellevue en matière de mobilité en lien avec sa situation géographique entre lac et France ;
- L'engorgement actuel et futur du trafic de voitures sur Bellevue et plus généralement dans le Grand Genève et la volonté de maîtriser son développement à travers le soutien et le développement de la mobilité douce ;
- La mise en exploitation du Léman Express ;
- L'éloignement relatif de la Rive-Gauche du Léman Express ;
- L'augmentation prévue du nombre d'habitants et de travailleurs ces prochaines années ;
- Les diverses prises de contacts et rencontres entre communes, partenaires privés et avec la Compagnie Générale de Navigation (CGN) ;
- L'opportunité de développer une liaison lacustre exploitable toute l'année, avec une cadence adaptée, entre les deux rives du Léman pour les usagers cyclistes et piétons (voie bleue) tant pour un usage de plaisance (tourisme) que professionnel (pendulaires) ;
- Une étude de faisabilité favorable à une liaison entre le Port Saladin et un port de la Rive-Gauche avec les infrastructures existantes, avec un matériel naviguant disponible ou dès 2025 innovant respectueux de l'environnement (Zero Emission Boat), rapide (13 minutes), d'une capacité de 100 personnes voire plus par la suite et un port proche des dessertes en transports publics et infrastructures de mobilité douce (future voie verte notamment) ;
- L'attractivité pour les usagers d'une telle liaison à tous points de vue ;
- Le seuil de rentabilité se montant à 400 usagers par jour avec un potentiel actuel de demande se situant à 1'700 utilisateurs et une croissance significative estimée à 38% sur 10 ans, en prenant notamment en compte les entreprises proches des deux débarcadères ;
- Le modèle de financement faible en investissement de départ et le coût de fonctionnement annuel estimé à environ F 1 million ;
- La répartition des charges pour un tiers aux communes concernées et deux tiers aux acteurs privés engagés dans le projet et la commune de Bellevue ;
- Les recettes de billetterie qui réduiront l'effort financier des communes et acteurs privés ;
- Le calendrier proposé prévoyant le lancement de la voie bleue dès l'été 2023 ;
- La possibilité de procéder à un essai sur 3 ans, puis de faire une évaluation amenant à poursuivre ou à stopper le projet ;
- Le vote de chaque budget annuel soumis à un potentiel référendum populaire.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 15 oui, 1 non et 1 abstention

de s'engager à inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de F 450'000.- par an afin de couvrir les coûts d'exploitation de la « voie bleue », liaison lacustre des deux rives du Léman pour les usagers cyclistes et piétons, par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) sous réserve du vote du budget annuel de chaque exercice et sans garantie quant à l'aboutissement d'un éventuel référendum populaire.

